



Madame la Ministre
de la Justice
Luxembourg

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

Luxembourg, le 26 JUL. 2021

Réf. CE / SCL : 60.325 – 1355 / sp
Doc. parl. 7665

Objet : Projet de loi modifiant :

- 1° la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat ;
- 2° la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
- 3° la loi modifiée du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise et portant :
 1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
 2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 14 juillet 2021, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité des 60 votants le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen